

Cette traduction est fournie par la Fondation Cardano, en collaboration avec Intersect et IOHK. Cette traduction est fournie uniquement à titre indicatif. En cas de conflit entre cette traduction et la version anglaise officielle, la version anglaise officielle prévaut.

CONSTITUTION DE L'ÉCOSYSTÈME BLOCKCHAIN CARDANO

PRÉAMBULE

Cardano est un écosystème décentralisé qui allie technologie blockchain, contrats intelligents et gouvernance communautaire en vue d'améliorer les systèmes économiques, politiques et sociaux pour tout un chacun, partout dans le monde. Avec cette infrastructure de base, Cardano offre aux individus et communautés un outil leur permettant de gérer leur identité, leurs valeurs et leur gouvernance, favorisant ainsi l'émergence d'applications, d'entreprises et d'États-réseaux décentralisés.

À travers un traitement impartial des données immuables, nous, les individus, organisations, contributeurs et autres membres constituant la Communauté Cardano, avons fait le choix de marcher dans les premiers pas d'Internet et sur les traces des pionniers de la cryptomonnaie, qui ne sont autres que les premiers créateurs de liens communautaires à travers les technologies du numérique. C'est guidés par nos principes communs que nous exerçons notre auto-gouvernance en veillant à un bon équilibre entre une prise de décision décentralisée et la dimension de responsabilité associée à la garantie de la sécurité de la Blockchain Cardano.

Nous avons bien conscience de la nécessité d'un cadre de gouvernance plus robuste et plus dynamique, qui ne dépend pas des systèmes de gouvernance d'État-nation traditionnels, mais se fonde sur un principe d'auto-gouvernance dans lequel la Communauté Cardano a recours à la technologie blockchain dans la mesure où cela est possible et judicieux. C'est pourquoi nous établissons la présente Constitution Cardano destinée à régir l'écosystème blockchain Cardano, à garantir la pérennité de la Blockchain Cardano et à préserver les droits de celles et ceux qui l'utilisent.

C'est avec ces objectifs en tête que nous, la Communauté Cardano, nous engageons à respecter la présente Constitution dans le cadre de notre participation à la gouvernance de l'écosystème blockchain Cardano. Nous invitons toutes les personnes qui partagent nos valeurs à nous rejoindre, sans pour autant faire obstacle à celles et ceux qui souhaitent prendre un autre chemin.

ARTICLE I. PRINCIPES ET GARDE-FOUS DE LA BLOCKCHAIN CARDANO

Partie 1

Les Principes suivants visent à guider l'ensemble des membres de la Communauté Cardano, y compris le Comité constitutionnel, et doivent servir de base d'évaluation pour les actions de gouvernance proposées. Les Principes suivants sont répertoriés dans un ordre purement aléatoire, qui ne saurait représenter un classement par priorité.

PRINCIPE 1 Les transactions sur la Blockchain Cardano ne doivent pas être ralenties ni censurées et doivent servir à la finalité prévue.

PRINCIPE 2 Le coût des transactions sur la Blockchain Cardano doit être prévisible et raisonnable.

PRINCIPE 3 Tout personne désireuse de développer et déployer des applications sur la Blockchain Cardano ne doit pas en être déraisonnablement empêchée.

PRINCIPE 4 Les contributions à la Blockchain Cardano par la Communauté Cardano doivent être reconnues, enregistrées et évaluées équitablement à travers un partage des récompenses avec les SPO, une potentielle compensation pour les DReps et les membres CC, ainsi que des tokenomics appropriés.

PRINCIPE 5 La Blockchain Cardano ne doit pas verrouiller une valeur ou une donnée d'un détenteur d'ADA sans le consentement de ce dernier.

PRINCIPE 6 La Blockchain Cardano ne doit pas déraisonnablement entraver l'interopérabilité.

PRINCIPE 7 La Blockchain Cardano doit protéger toute valeur ou information stockée sur son réseau.

PRINCIPE 8 La Blockchain Cardano ne doit pas dépenser des ressources de manière déraisonnable.

PRINCIPE 9 Tous les utilisateurs et utilisatrices de la Blockchain Cardano doivent être traités sur un même pied d'égalité et avec impartialité, en tenant compte des intentions collectives de la Communauté de la Blockchain Cardano, de manière à garantir la longévité et la viabilité de la Blockchain Cardano.

PRINCIPE 10 La stabilité financière doit être préservée, et le montant total d'ADA ne doit pas dépasser 45 000 000 000 (45 000 000 000 000 000 lovelace).

Partie 2

La Blockchain Cardano doit fonctionner en conformité avec les Garde-fous pour la Blockchain Cardano visés dans l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano jointe à la présente Constitution. La Communauté Cardano peut codifier certains Garde-fous numériquement de telle sorte que ces derniers sont directement programmés et implémentés sur la Blockchain Cardano au moyen de Scripts de Garde-fous en chaîne ou de règles comptables intégrées.

En cas de divergences entre un Garde-fou visé à l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano et tout Garde-fou programmé et implémenté sur la Blockchain Cardano, la version du Garde-fou directement déployée sur la Blockchain Cardano prévaut sauf et jusqu'à remplacement ou révision sur la base d'une action de gouvernance en chaîne. Le Comité Constitutionnel doit s'appliquer à résoudre lesdites divergences en favorisant une action de gouvernance en chaîne adaptée.

ARTICLE II. LA COMMUNAUTÉ DE LA BLOCKCHAIN CARDANO

Partie 1

Aucune adhésion formelle n'est requise, que ce soit pour utiliser la Blockchain Cardano, y

participer ou en tirer profit. Tous les détenteurs d'ADA, tous les développeurs de la Blockchain Cardano, toutes les personnes bâtissant sur celle-ci, ainsi que toutes les personnes qui la soutiennent, assurent son maintien ou l'utilisent, sont jugés membres de la Communauté Cardano et sont par conséquent reconnus comme bénéficiaires de l'écosystème blockchain Cardano. Tous les membres de la Communauté Cardano sont en conséquence bénéficiaires de la présente Constitution, jouissent des droits, privilèges et protections qui y sont associés et, à ce titre, se doivent de la soutenir et de la maintenir.

Partie 2

Les membres de la Communauté Cardano qui détiennent des ADA jouissent d'un droit d'accès et de participation aux processus décisionnels en chaîne de l'écosystème blockchain Cardano, avec notamment un pouvoir de vote et de participation aux actions de gouvernance en chaîne concernant la Blockchain Cardano.

Partie 3

La Communauté Cardano est tenue de préserver l'intégrité de l'écosystème blockchain Cardano et à cette fin, s'engage à respecter la présente Constitution, à assurer le fonctionnement de la Blockchain Cardano, à participer aux activités de gouvernance de la Blockchain Cardano et à résoudre les litiges avec équité et transparence.

Partie 4

La Communauté Cardano est habilitée et encouragée, à travers les termes de la présente Constitution, à collaborer au développement, au maintien et à la création d'applications pour la Blockchain Cardano, et à constituer les organisations, associations et autres entités temporaires et permanentes qu'elle juge judicieuse ou appropriée pour soutenir l'écosystème blockchain Cardano.

ARTICLE III. GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET DÉCENTRALISÉE

Partie 1

La Blockchain Cardano est régie par un modèle de gouvernance en chaîne décentralisé qui s'appuie, dans la mesure où cela est possible et judicieux, sur des contrats intelligents et d'autres outils à base de blockchain afin de faciliter la prise de décision et de garantir la transparence. Le vote en chaîne pour les actions de gouvernance doit suivre la procédure décrite dans la présente Constitution, y compris l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano. Les actions de gouvernance en chaîne doivent être établies dans le cadre d'un processus décisionnel collectif, avec des seuils de consensus requis spécifiques, conformément aux exigences des Garde-fous de la Blockchain Cardano.

Partie 2

Trois organes de gouvernance indépendants participent au vote des actions de gouvernance en chaîne en vue de garantir un bon équilibre des pouvoirs au sein de la Blockchain Cardano. Ces trois organes sont les représentants délégués (DReps), les opérateurs de pool (SPO) et le Comité constitutionnel (CC).

Partie 3

Chaque détenteur d'ADA dispose d'une voix dans les processus décisionnels de gouvernance en chaîne, conformément à la présente Constitution et à l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano. Chaque détenteur d'ADA a le droit de proposer des changements à apporter à la structure de gouvernance de l'écosystème blockchain Cardano en conformité avec les Garde-fous. Les détenteurs d'ADA qui confient la détention de leurs ADA à des conservateurs tiers ou d'autres personnes désignées, peuvent autoriser lesdits tiers à voter en leur nom, et retirer cette autorisation à tout moment.

Partie 4

En tant que forme spéciale d'action de gouvernance en chaîne, l'action « Info » offre à la Communauté Cardano la possibilité de proposer de potentielles futures actions de gouvernance en chaîne, permettant alors de mesurer le sentiment communautaire, sans pour autant s'engager à apporter un changement en chaîne quelconque à la Blockchain Cardano. Lesdites actions « Info » n'ont pas d'effets en chaîne autres que l'enregistrement desdites actions « Info » sur la Blockchain Cardano. Conformément à l'article VII, partie 4, la forme d'action « Info » doit également être utilisée pour les propositions de budget de l'écosystème blockchain Cardano et les propositions de retrait de trésorerie de la Blockchain Cardano.

Partie 5

À des fins de garantie de transparence dans le processus de gouvernance en chaîne, toutes les actions de gouvernance proposées doivent présenter un format standardisé et lisible avec une adresse URL et un hachage de l'intégralité du contenu hors chaîne documenté sur la Blockchain Cardano, avant d'être enregistrées ou établies en chaîne. Un argumentaire suffisant doit être livré pour justifier la demande de changement de la Blockchain Cardano. L'argumentaire doit comprendre, au minimum, un titre, un résumé, le motif de la proposition ainsi que des informations venant appuyer la demande.

Le contenu de chaque action de gouvernance en chaîne doit être identique à la version hors chaîne finale de l'action proposée.

Les actions de gouvernance « Hard Fork Initiation » et « Protocol Parameter Change » doivent faire l'objet d'un examen technique minutieux suffisant tel qu'exigé par les Garde-fous, afin de s'assurer qu'elles ne compromettent pas la sécurité, la fonctionnalité, la performance ou la longévité de la Blockchain Cardano. Les actions de gouvernance en chaîne doivent aborder leur impact prévu sur l'écosystème blockchain Cardano.

Tous les détenteurs d'ADA sont en droit de s'assurer du caractère ouvert et transparent du processus de participation aux actions de gouvernance en chaîne, soumission et vote compris, et de la protection de ce processus contre toute influence ou manipulation abusive.

Partie 6

La Communauté Cardano doit encourager la création, la maintenance et l'administration continue de processus de gouvernance hors chaîne tel que nécessaire pour donner effet à la présente Constitution. Elle doit également sensibiliser et s'assurer de la présence d'une opportunité d'échange pour la formation de toutes les actions de gouvernance futures pour la Blockchain

Cardano.

ARTICLE IV. LE BUDGET DE L'ÉCOSYSTÈME BLOCKCHAIN CARDANO

Partie 1

Chaque membre de la Communauté Cardano peut à tout moment proposer un budget pour l'écosystème blockchain Cardano. La Communauté Cardano est appelée à proposer, à intervalles réguliers, un ou plusieurs budgets pour le fonctionnement continu, la maintenance et le développement futur de l'écosystème blockchain Cardano ainsi que pour la couverture des autres frais liés à l'implémentation, l'administration et la maintenance des processus de gouvernance en chaîne décentralisés visés dans la présente Constitution. La Communauté Cardano peut proposer un budget global ou plusieurs budgets pour l'écosystème blockchain Cardano. Lesdits budgets doivent en principe couvrir au moins une période de 73 époques (environ une année civile), mais rien n'empêche la Communauté Cardano de proposer des budgets pour des périodes plus courtes ou plus longues. Tous les détenteurs d'ADA sont appelés à approuver, à intervalles réguliers, un ou plusieurs budgets pour l'écosystème blockchain Cardano dans le cadre d'une action « Info » en chaîne. Conformément à la partie 3 du présent article IV, des retraits peuvent être réalisés sur la trésorerie de la Blockchain Cardano si nécessaire pour donner effet au(x) budget(s) de l'écosystème blockchain Cardano alors en vigueur. Les budgets existants peuvent être révisés en suivant la même procédure que celle visée à la présente partie 1.

Partie 2

L'élaboration de budgets pour l'écosystème blockchain Cardano et l'administration de tels budgets doivent s'appuyer, dans la mesure où cela est possible et judicieux, sur des contrats intelligents et d'autres outils à base de blockchain afin de faciliter la prise de décision et de garantir la transparence. Les budgets de la Blockchain Cardano doivent définir un processus de surveillance de l'utilisation des fonds des retraits de trésorerie de la Blockchain Cardano, avec notamment la désignation d'un ou de plusieurs administrateurs chargés d'une telle surveillance.

Partie 3

Les retraits de trésorerie de la Blockchain Cardano susceptibles d'entraîner une violation de la limite de change nette applicable par le solde de trésorerie de la Blockchain Cardano, ne sont pas autorisés. Les retraits de trésorerie de la Blockchain Cardano ne sont autorisés que si lesdits retraits ont été approuvés et sont réalisés en conformité avec un budget qui est alors applicable pour la Blockchain Cardano, tel qu'exigé par l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano, et que le Conseil constitutionnel n'a pas jugé contraire à la Constitution.

Partie 4

Toute action de gouvernance exigeant des ADA de la trésorerie de la Blockchain Cardano requiert une allocation d'ADA dans le cadre de ladite demande de financement pour couvrir le coût des audits indépendants périodiques et la mise en place de paramètres de surveillance pour l'utilisation de tels ADA. Les obligations contractuelles régissant l'utilisation des ADA perçus de la trésorerie de la Blockchain Cardano conformément à un budget de l'écosystème blockchain Cardano doivent inclure des dispositions relatives à la résolution de litiges.

Partie 5

Chaque ADA perçu d'un retrait de trésorerie de la Blockchain Cardano doit être conservé sur un ou plusieurs comptes séparés pouvant être contrôlés par la Communauté Cardano, tant que ledit ADA est détenu directement ou indirectement par un administrateur et jusqu'à ce qu'il soit déboursé. En outre, lesdits comptes ne doivent pas être délégués à un SPO mais à l'option d'abstention de vote auto prédéfinie.

ARTICLE V. REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS

Partie 1

Afin de participer aux actions de gouvernance, les détenteurs d'ADA peuvent s'enregistrer en tant que DReps et directement voter lesdites actions de gouvernance, ou bien déléguer leurs pouvoirs de vote à d'autres DReps enregistrés, alors chargés de voter en leur nom

Partie 2

Chaque détenteur d'ADA a la possibilité de s'enregistrer en tant que DRep. Les détenteurs d'ADA peuvent déléguer leur pouvoir de vote à un ou plusieurs DReps enregistrés, y compris eux-mêmes. Les DReps peuvent être des individus ou des groupes coordonnés. Les détenteurs d'ADA qui confient la détention de leurs ADA à des conservateurs tiers ou d'autres personnes désignées, peuvent autoriser lesdits tiers à déléguer leurs pouvoirs de vote (pouvoirs de vote des détenteurs) à des DReps enregistrés en leur nom (au nom des détenteurs). Les DReps sont habilités à voter des actions de gouvernance en chaîne directement et à représenter les détenteurs d'ADA qui leur ont délégué leurs pouvoirs de vote. Les quorums de DReps sont fixés dans l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano.

Ce système électoral vise à entériner un modèle de démocratie liquide dans lequel les détenteurs d'ADA peuvent décider librement de s'enregistrer en tant que DRep ou de déléguer leurs droits à un ou plusieurs DReps de leur choix, et de retirer ou modifier leur délégation à tout moment.

Partie 3

Les DRep qui représentent des délégants sont appelés à adopter à intervalles réguliers des codes de conduite destinés à régir leurs activités de DReps, à mettre à jour ces codes dès qu'ils le jugent opportun, et à les rendre accessibles au public. Les DReps sont encouragés à inclure des principes éthiques dans leurs codes de conduite.

Partie 4

La Communauté Cardano est appelée à encourager la création, la maintenance et l'administration continue d'outils permettant aux détenteurs d'ADA d'explorer et d'évaluer les candidats DRep, de consulter et d'évaluer les codes de conduite DRep et de sélectionner des DReps sur la base de tels critères, tel qu'ils le jugent opportun.

Partie 5

Les DReps qui représentent des délégants peuvent percevoir une compensation en contrepartie de leur mission. Les DReps doivent divulguer toute compensation perçue en lien avec leurs activités de DRep.

Partie 6

Les DReps ne doivent pas verser de compensation quelconque à un détenteur d'ADA ou à une personne désignée par un détenteur d'ADA en contrepartie de sa nomination en qualité de DRep par ledit détenteur d'ADA ou la personne désignée par ledit détenteur ou en contrepartie de son vote au nom dudit détenteur d'ADA ou de la personne désignée par ledit détenteur.

ARTICLE VI. OPÉRATEURS DE POOL

Partie 1

Les SPO (opérateurs de pool) ont un rôle spécifique dans l'approbation des actions de gouvernance en chaîne critiques exigeant une surveillance renforcée et une indépendance, dans la mesure où ils votent séparément et indépendamment des DReps conformément à l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano. Les SPO participent aux processus « Hard Fork Initiation » en tant qu'opérateurs des nœuds prenant part au mécanisme de consensus de la Blockchain Cardano.

Partie 2

Les SPO exercent un contrôle sur le pouvoir du Comité constitutionnel dans des circonstances exceptionnelles en votant séparément pour les actions de gouvernance « Motion de censure » et « Mise à jour du comité/seuil et/ou mandat » ainsi que pour les actions de gouvernance « Mise à jour des paramètres » qui concernent les paramètres de sécurité critiques définis sous le point « Paramètres essentiels au fonctionnement de la Blockchain » à la section 2.1 de l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano.

Partie 3

Les SPO sont encouragés à adopter à intervalles réguliers des codes de conduite destinés à régir leurs activités de SPO, à mettre à jour ces codes dès qu'ils le jugent opportun, et à les rendre accessibles au public. Les SPO sont encouragés à inclure des principes éthiques dans leurs codes de conduite.

Partie 4

Les détenteurs d'ADA qui sont à la fois SPO et DReps doivent dévoiler publiquement leur participation aux actions de gouvernance en chaîne en ces deux qualités avant d'exercer des droits de gouvernance en chaîne.

ARTICLE VII. COMITÉ CONSTITUTIONNEL

Partie 1

Un Comité constitutionnel est constitué en tant qu'organe du processus de gouvernance en chaîne de Cardano chargé de s'assurer de la conformité constitutionnelle (avec la présente Constitution) des actions de gouvernance à établir en chaîne. Le Comité constitutionnel est composé d'un ensemble de détenteurs d'ADA investis de la responsabilité collective de s'assurer de la constitutionnalité des actions de gouvernance en chaîne avant leur établissement en chaîne. Sauf disposition contraire visée à la partie 4 du présent article VII, le Comité constitutionnel ne peut s'exprimer que sur la constitutionnalité des actions de gouvernance à établir en chaîne. Les

membres du Comité constitutionnel doivent jouir de l'expertise appropriée pour assumer leurs responsabilités requises, au vu de leurs précédentes contributions et de leur implication passée dans l'écosystème blockchain Cardano.

Partie 2

Le Comité constitutionnel doit être composé d'un nombre suffisant de membres pour assurer l'intégrité continue de la Blockchain Cardano tel que déterminé par les détenteurs d'ADA. Les nombres minimal et maximal de membres du Comité constitutionnel doit correspondre aux nombres minimal et maximal de membres définis dans l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano.

La durée du mandat des membres du Comité constitutionnel est déterminée par les détenteurs d'ADA et doit être conforme à la durée minimale et maximale de mandat définie dans l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano. Afin d'assurer la continuité du Conseil constitutionnel, les mandats des membres du Comité constitutionnel doivent être échelonnés.

Partie 3

La Communauté Cardano doit établir un processus pour l'élection des membres du Conseil constitutionnel en conformité avec les exigences des Garde-fous et le rendre public.

Partie 4

Aucune action de gouvernance autre qu'une « Motion de censure » ou une « Mise à jour du Comité constitutionnel/seuil et/ou mandat » ne peut être implémentée en chaîne à moins qu'un pourcentage requis de membres du Comité constitutionnel, tel que spécifié par les Garde-fous, n'aient déterminé et affirmé au préalable, à travers une action en chaîne, que ladite proposition n'enfreignait pas la présente Constitution. Chaque membre du Comité constitutionnel dispose d'une voix.

Les actions « Info » n'ayant aucun effet en chaîne et n'étant, par conséquent, ni constitutionnelles ni anticonstitutionnelles, les membres du Comité constitutionnel ne peuvent pas empêcher l'enregistrement en chaîne des actions « Infos ». Nonobstant, les membres du Comité constitutionnel peuvent enregistrer un vote en chaîne concernant une action « Info » afin d'exprimer leur point de vue sur ladite action « Info », notamment au regard du risque d'anticonstitutionnalité du plan d'action proposé dans ladite action « Info » en cas de mise en œuvre par des mécanismes en chaîne.

Dans le cas des actions « Info » proposant un budget pour l'écosystème blockchain Cardano, les membres du Comité constitutionnel doivent enregistrer un vote en chaîne visant à exprimer leur opinion concernant le caractère constitutionnel du budget proposé en cas de mise en œuvre dans la forme indiquée dans l'action « Info ».

Dans le cas des actions « Info » proposant un retrait de trésorerie de la Blockchain Cardano conformément à un budget préalablement approuvé, les membres du Comité constitutionnel doivent enregistrer un vote en chaîne présentant leur opinion concernant le caractère constitutionnel du retrait proposé en cas de réalisation dans la forme indiquée dans l'action « Info ».

Partie 5

Le Comité constitutionnel est à tout moment considéré comme étant dans l'un des deux états suivants : un état de confiance ou un état de défiance. Dans un état de défiance, les membres du Comité constitutionnel alors en place doivent être rétablis ou remplacés au moyen de l'action de gouvernance « Mise à jour du comité/seuil » avant de pouvoir donner suite à toute autre action de gouvernance en chaîne, hormis les actions « Info ». Dans un état de défiance, les actions « Info » autres que les actions « Info » relatives à des propositions de budget ou des propositions de retrait de trésorerie peuvent continuer à être enregistrées en chaîne.

Si un membre du Comité constitutionnel n'assume pas ses responsabilités conformément à la présente Constitution, tel que déterminé par un pourcentage requis de SPO et DReps, défini par les Garde-fous, votant séparément à la suite d'une action de gouvernance « Mise à jour du Comité constitutionnel/seuil et/ou mandat », ledit membre doit être destitué du Comité constitutionnel dès la mise en application de l'action de gouvernance. Une élection doit être organisée par la suite dans les plus brefs délais en vue de remplacer le membre destitué.

Dans le cas où une action de gouvernance « Motion de censure » visant à destituer simultanément tous les membres du Comité constitutionnel est approuvée par un pourcentage requis de DReps et SPO, tel que défini par les Garde-fous, le Comité constitutionnel doit être considéré comme en état de défiance dès la mise en application de l'action de gouvernance et ce, jusqu'à l'organisation d'une élection visant à rétablir tout ou partie des membres du Comité constitutionnel existant ou à élire de nouveaux membres au Comité constitutionnel.

Partie 6

Les processus du Comité constitutionnel doivent être transparents. Le Comité constitutionnel doit publier chaque décision. Lors d'un vote sur l'anticonstitutionnalité d'une action de gouvernance proposée devant être exécutée en chaîne, le Comité constitutionnel collectivement, ou chaque membre du Comité constitutionnel votant séparément, doit définir la base de cette décision en faisant référence aux articles spécifiques de la présente Constitution ou aux dispositions de l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano qui sont contraires à ladite proposition. Les délibérations internes parmi les membres du Comité constitutionnel, avant le vote, ne doivent pas être divulguées publiquement.

Le Comité constitutionnel doit agir en conformité avec un code de conduite adopté et publié à intervalles réguliers par le Comité constitutionnel. Le Comité constitutionnel est encouragé à inclure des principes éthiques dans son code de conduite. Le Comité constitutionnel doit, à intervalles réguliers, adopter et publier les politiques et procédures qu'il juge nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

Partie 7

La Communauté Cardano est appelée à encourager la création, la maintenance et l'administration continue d'outils qui pourraient s'avérer utiles au Comité constitutionnel dans l'exercice de ses fonctions.

Partie 8

Les membres du Comité constitutionnel peuvent percevoir une compensation en leur qualité de

membres du Comité constitutionnel. Les membres du Comité constitutionnel doivent divulguer toute compensation perçue en lien avec leurs activités de membre. Les budgets approuvés pour l'écosystème blockchain Cardano peuvent inclure des allocations issues de la trésorerie de la Blockchain Cardano suffisantes pour indemniser les membres du Comité constitutionnel à hauteur des montants approuvés par les détenteurs d'ADA. Les budgets de l'écosystème blockchain Cardano doivent couvrir les frais administratifs périodiques du Comité constitutionnel à hauteur des montants requis par le Comité constitutionnel et approuvés par les détenteurs d'ADA.

Partie 9

Les membres du Comité constitutionnel qui agissent également comme DReps et/ou SPO, doivent dévoiler publiquement leur participation aux actions de gouvernance en chaîne en ces différentes qualités avant de voter des actions de gouvernance en chaîne.

ARTICLE VIII. PROCESSUS D'AMENDEMENT

Partie 1

La présente Constitution est un document voué à évoluer. La présente Constitution peut à tout moment faire l'objet d'amendements à l'avenir en raison des progrès techniques, de l'évolution des intentions, besoins et attentes de la Communauté Cardano et de circonstances imprévisibles. La Communauté Cardano est encouragée à réviser et débattre sur ces dispositions, et le cas échéant, à se réunir dans le cadre de forums, comme elle le juge opportun, pour proposer des amendements à la présente Constitution. Des amendements peuvent être réalisés tel que visé au présent article VIII.

Partie 2

Sauf disposition contraire visée à l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano, les amendements à la présente Constitution, y compris l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano, doivent être approuvés dans le cadre d'un processus décisionnel collectif, exigeant une action de gouvernance en chaîne par les détenteurs d'ADA satisfaisant un seuil de pas moins de 65 % des droits de vote alors actifs.

Partie 3

Si l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano définit un seuil d'amendement pour un Garde-fou différent du seuil d'amendement visé à la section 2 du présent article VIII, alors le seuil pour ledit Garde-fou défini dans l'Annexe relative aux Garde-fous de la Blockchain Cardano s'applique.